

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance tenue ce **cinquième jour de mars 2001**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juaire, est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

01-03-071

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 5 février 2001.

ADOPTÉE

01-03-072

Avis de motion – Modification du règlement de taxation no 2000-15

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Fortier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement modifiant le règlement de taxation no 2000-15 dans le but de préciser le taux de taxe spéciale de la dette de l'ex-paroisse, celle de l'entretien du cours d'eau Thibodeau-Desharnais ainsi que les modalités de répartition des comptes de 300 \$ et plus.

01-03-073

Avis de motion – Règlement de tarification pour les terrains des jeux

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Ménard à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement établissant la tarification pour l'inscription aux terrains de jeux de la Ville de Princeville.

01-03-074

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 8 février 2001	
- nos 1CH000266 & 1CH000269	15 497.96 \$
- En date du 14 février 2001	
- no 1 CH000270	-----
- nos 1CH000271 à 1CH000283	60 963.99 \$
- En date du 19 février 2001	
- nos 1CH000284 à 1CH000290	19 192.32 \$
- En date du 28 février 2001	
- nos 1CH000291 à 1CH000293	25 606.78 \$

Fonds d'administration ex-paroisse 2000:

- En date de février 2001	
- nos 2746 à 2748	1 077.54 \$

Fonds d'administration ex-régie des loisirs 2000:

- En date du 9 février 2001	
- no 0CH100744	252.55 \$

- temps supplémentaire des périodes 200106 à 200109

ADOPTÉE

01-03-075

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 5 mars 2001	
- nos 1CH000294 à 1CH000409	441 356.89 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 5 mars 2001	
- nos 1CH200007 & 1Ch200008	11 063.16 \$

ADOPTÉE

État des revenus et dépenses

La trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

01-03-076

Remboursement des taxes payées au Canadien National

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a acquis le 1^{er} juillet 1996, l'emprise ferroviaire du Canadien National située sur le territoire de la nouvelle Ville de Princeville;

ATTENDU QUE les ex-municipalités de Princeville ont imposé au Canadien National une taxe foncière sur la propriété ci-haut mentionnée durant les années 1996,1997,1998 et 1999;

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable est gestionnaire de ladite emprise et s'est engagée à assumer toute contribution imposée par quelque autorité que ce soit;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de l'Érable a reconnu le principe de non imposabilité du Parc linéaire des Bois-Francis par sa résolution **02-01-7103**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville rembourse l'équivalent, des taxes municipales payées en trop pour les années 1996, 1997, 1998 et 1999 selon les termes du contrat passé avec le Ministère des Transports du Québec pour l'emprise ferroviaire abandonnée située sur le territoire de Princeville;

QUE ce remboursement soit libellé à l'ordre de Me Bernard Tremblay, notaire en fiducie;

QUE les sommes requises pour ce remboursement soient prises respectivement à même les surplus accumulés des deux anciennes municipalités, soit un montant de 13 835.11 \$ pour l'ex-Ville et de 1 049.25 \$ pour l'ex-Paroisse.

ADOPTÉE

01-03-077

Société québécoise d'assainissement des eaux - Refinancement

ATTENDU l'offre de la S.Q.A.E. d'acquitter le solde non amorti d'une obligation venant à échéance;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de rembourser à la Société québécoise d'assainissement des eaux l'échéance de l'obligation **Série AF** au montant de 24 869.22 \$;

QUE ce montant soit puisé à même les surplus accumulés des anciennes municipalités et réparti comme suit :

Ex-Ville	=	24 677.22 \$
Ex-Paroisse	=	192.00 \$

ADOPTÉE

01-03-078

Assurances générales – Consolidation des polices

ATTENDU QUE le décret de fusion précise que les entités "Régie intermunicipale des loisirs de Princeville" et "Régie intermunicipale des incendies de Princeville" prennent fin le 31 décembre 2000;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire inclure nos protections d'assurances des ex-régies avec celle de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'ajouter et de préciser au contrat d'assurances générales de la nouvelle Ville de Princeville pour l'année 2001 les couvertures suivantes :

- a) La présente police d'assurances générales couvre la période du 1^{er} janvier au 15 décembre 2001;
- b) À la Partie I – Biens : une couverture supplémentaire d'un montant de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) soit inclus au présent contrat pour couvrir le système d'automatisation pour la distribution de l'eau potable et un regroupement de tous les bâtiments et contenus appartenant aux ex-régies;
- c) À la Partie II – Perte du revenu – la limite est fixée à 261 400 \$;
- d) À la Partie III – Responsabilité civile – La Ville de Princeville fixe la couverture pour la responsabilité civile générale à 1 000 000 \$ de base avec une franchise de 1 000 \$ et ajoute la responsabilité civile pour les Premiers répondants pour une couverture d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$;
- e) La Ville de Princeville confirme l'acceptation de la couverture d'assurances pour les frais de justice à la Partie III – Responsabilité civile;
- f) À la Partie IV – Automobile des non-proprétaires – aucune modification;
- g) À la Partie V – Umbrella et responsabilité, erreurs et omissions – La Ville de Princeville modifie également sa couverture à la Partie V – Umbrella pour fixer le montant à 10 000 000 \$ et pour la couverture d'erreurs et omissions, la Ville de Princeville fixe la couverture à 2 000 000 \$;
- h) À la Partie VI – Vol et détournement – La Ville de Princeville modifie sa couverture d'assurances :

Garantie I	50 000 \$
Garantie II	15 000 \$
Garantie III	15 000 \$
Garantie IV	15 000 \$
Garantie V	50 000 \$
Période de pointe	30 000 \$

- i) À la Partie VII – Automobile - La Ville de Princeville fixe la couverture pour la responsabilité civile à 1 000 000 \$ et :

Chapitre B1	Tous risques : 500 \$ de franchise
Chapitre B2 et B3	N/A
Avenants	idem

L'assurance automobile des garagistes – aucune modification;

ADOPTÉE

01-03-079

Congrès de l'Association des Chefs de services d'incendie du Québec :

ATTENDU QUE les officiers du service d'incendie de la Ville de Princeville participent à chaque année au congrès des Chefs de services d'incendie du Québec;

ATTENDU QUE ce congrès permet aux officiers des incendies de la Ville de Princeville de parfaire leur connaissance et de poursuivre leur formation en regard à la prévention des incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil de la autorise Messieurs Denys Hunter et Pierre Chagnon à assister au congrès de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec qui aura lieu du 2 au 5 juin 2001 à Laval.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatif à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, de déplacements, d'hébergement et de subsistance.

ADOPTÉE

01-03-080

Soumissions pour remplacement des réservoirs de carburants – Adjudication de contrat

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues déposé par le greffier adjoint;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil accorde le contrat pour remplacement des réservoirs de carburants au plus bas soumissionnaire conforme soit à Léveillé Tanguay inc. au montant de 42 369.46 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

01-03-081

Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel pour le déglaceage des chaussées (chlorure de sodium)

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de chlorure de sodium;

ATTENDU l'article 29,9,1 de la Loi sur les cités et villes ou l'article 14,7,1 du code municipal;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la fiche d'identification préparée en date du 5 mars 2001;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium, nécessaires pour les activités de la municipalité, et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par Bruno Vigneault en date du 5 mars 2001;

QUE la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la municipalité autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;

QUE la municipalité reconnaisse, que l'Union des municipalités du Québec recevra de l'Adjudicataire un montant de 0,4 % (4/10 de 1%) du montant facturé avant taxes de chacune des municipalités participantes;

QUE copie de la présente résolution et la fiche d'identification soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

01-03-082

Travaux sur le cours d'eau Daigle – Intention et convocation à une assemblée

ATTENDU QUE le conseil désire poursuivre les démarches nécessaires au nettoyage d'une branche du cours d'eau Daigle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil autorise Michel Carignan, inspecteur municipal à procéder à la convocation des propriétaires concernés par les travaux de nettoyage d'une branche du cours d'eau Daigle.

QUE le conseil indique qu'il a l'intention d'entreprendre les travaux relatifs au nettoyage du cours d'eau Daigle.

ADOPTÉE

01-03-083

États financiers – Office municipal d'habitation

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré il est unanimement résolu que les états financiers de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2000 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

Fondation de l'École-Entreprise

A l'étude.

01-03-084

Demande de dérogation mineure – Patrick Bernard

ATTENDU QUE le comité d'urbanisme de la Ville de Princeville a pris connaissance de la demande d'autorisation présentée par Monsieur Patrick Bernard;

ATTENDU QUE les membres du comité d'urbanisme recommande l'approbation de la demande de dérogation mineure de Monsieur Bernard, mais réduite par rapport à la demande initiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande d'autorisation présentée par Monsieur Bernard pour permettre

l'installation d'une maison mobile d'une grandeur de 14 pieds par 64 pieds et d'empiéter sur une distance de 3,75 mètres sur la marge avant en bordure de la rue St-Jacques Ouest.

ADOPTÉE

01-03-085

Demande de dérogation mineure – Louise Turcotte

ATTENDU QUE le comité d'urbanisme de la Ville de Princeville a émis ses recommandations suite à l'étude de la demande de dérogation mineure présentée par Madame Louise Turcotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Madame Turcotte pour régulariser la construction de l'abri d'auto érigée en 1972 dont en voici les dérogations :

- Empiètement sur la marge avant est de 4,06 mètres;
- Fermeture des parois en 1992;
- Empiètement de 3,0 mètres sur le pavage de la cour avant.

ADOPTÉE

01-03-086

Second projet - Règlement modifiant le règlement no 432-89 – de l'Ex-Ville de Princeville

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que soit adopté le second projet de règlement no PRU2-101, tel que déposé par le greffier, modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'Ex-Ville de Princeville dans le but de permettre dans la zone M-56 les usages liés à l'industrie du carton et du pliage.

ADOPTÉE

01-03-087

Second projet de règlement modifiant le règlement no 89-212 de zonage – Zone d'extraction rang 7 est (PRU2-102)

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que soit adopté le second projet de règlement no PRU2-102, tel que déposé par le greffier, modifiant le règlement no 89-212 de l'Ex-Paroisse de Princeville afin de créer la zone Age4 à même les zones Ag1, Sc1 et Af3.

ADOPTÉE

01-03-088

Demande d'autorisation à la CPTAQ – Donald Lapointe

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'autorisation présentée par Monsieur Donald Lapointe à la CPTAQ;

ATTENDU QUE la présente demande a pour but de rendre conforme l'occupation d'une installation septique du requérant et d'améliorer l'accessibilité au producteur agricole concerné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Donald Lapointe pour acheter et utiliser à des fins résidentielles, une parcelle de terrain d'environ 1 750 mètres carrés situés sur une partie du lot 18-A, rang X du canton de Stanfold.

QUE la présente demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux.

ADOPTÉE

01-03-089

Chambre de Commerce de Princeville – Gala Mérite des Affaires

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu qu'une contribution de 750 \$ soit octroyée à l'organisation du Gala mérite des Affaires de la Chambre de Commerce de Princeville pour la tenue du gala ainsi que la réservation d'une table de 8 personnes au coût de 320 \$ pour participer au buffet gastronomique.

ADOPTÉE

01-03-090

Adoption du règlement no 2001-25 – Constituant un comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de se doter d'un nouveau règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme de la nouvelle Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil adopte le règlement no 2001-25, constituant un comité consultatif d'urbanisme de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

01-03-091

Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE le conseil désire nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme de la nouvelle Ville de Princeville;

ATTENDU QUE le conseil doit nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme pour des termes différents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil nomme Jan Heeremans et André Bergeron ainsi que Monique Carré pour un terme de deux (2) ans et que Bertrand Fortier et Dany Beauvillier soient nommés pour un terme d'un an renouvelable.

ADOPTÉE

01-03-092

Stationnement à la Caisse Populaire - Appui

ATTENDU QUE le conseil désire appuyer la demande produite à l'organisation du Parc Linéaire des Bois-Francs par la Caisse Populaire de Princeville;

ATTENDU QUE la présente demande consiste à utiliser l'emprise excédentaire du Parc Linéaire des Bois-Francs pour agrandir le stationnement de la Caisse Populaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil appuie la demande de stationnement produite par la Caisse Populaire de Princeville pour utiliser un espace excédentaire appartenant au Parc Linéaire des Bois-Francs pour aménager le terrain à des fins de stationnement.

ADOPTÉE

01-03-093

Demande de permis d'alcool 23 juin 2000

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'autoriser le Régisseur, Monsieur Claude Fortier, à faire une demande pour l'obtention d'un permis d'alcool le 23 juin 2001, sur nos terrains et d'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 70 \$ à l'ordre du Ministre des Finances pour ladite demande de permis.

ADOPTÉE

01-03-094

Demande d'assistance financière – Fête Nationale 2001

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que Claude Fortier, Régisseur, soit autorisé à présenter une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête Nationale de 2000.

ADOPTÉE

01-03-095

Subvention au baseball mineur

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu qu'une subvention de 2 000 \$ soit octroyée à l'organisation du baseball mineur de Princeville en deux versements égaux de 1 000 \$ au mois d'avril et mai 2001.

ADOPTÉE

01-03-096

Subvention au soccer mineur

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu qu'une subvention de 2 500 \$ soit octroyée à l'organisation du soccer mineur de Princeville en deux versements égaux de 1 250 \$ au mois d'avril et mai 2001.

ADOPTÉE

01-03-097

Subvention au Festival du cheval

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu qu'une subvention de 7 000 \$ soit octroyée à l'organisation du Festival du cheval.

ADOPTÉE

01-03-098

Congrès de l'Association des arénas du Québec

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de permettre au Régisseur des loisirs d'assister au congrès de l'Association des Arénas du Québec qui aura lieu à Montréal. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés requis pour l'inscription, l'hébergement, le déplacement et les repas dans les limites du budget alloué de 900 \$.

ADOPTÉE

01-03-099

Cadets de l'air – Escadron 814

ATTENDU QU' une demande d'aide financière a été présentée par l'organisation des Cadets de l'air – Escadron 814 de Plessisville;

ATTENDU QU' il n'existe pas d'organisation offrant ce service sur le territoire de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE le conseil désire appuyer l'organisation des Cadets de l'air – Escadron 814;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil accepte de verser à l'organisation des Cadets de l'air de Plessisville – Escadron 814, une aide financière de 150 \$.

ADOPTÉE

01-03-100

Société d'Agriculture des Bois-Francs

ATTENDU QUE la Société d'Agriculture des Bois-Francs se prépare pour l'organisation de la 124 ième Exposition agricole de Victoriaville;

ATTENDU QU' à chaque année, un bottin souvenir est confectionné pour faire connaître les différents exposants et gagnants qui participeront à cette importante foire agricole dans la région des Bois-Francs;

ATTENDU QUE le conseil désire appuyer l'organisation pour la tenue de cette grande exposition agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil accepte de participer en faisant paraître une annonce d'un quart de page au coût de 50 \$ dans le bottin souvenir de l'Exposition agricole de Victoriaville.

ADOPTÉE

01-03-101

Linda Gaulin

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande produite par Madame Linda Gaulin;

ATTENDU QU'une réponse sur quelques interrogations de la demande de Madame Gaulin ont été transmises par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil rejette la demande d'ajustement des taxes pour les services sanitaires pour respecter la Loi et les règlements en vigueur au sein de la Ville de Princeville.

QU'un avis de la présente décision soit transmise à Madame Gaulin.

ADOPTÉE

01-03-102

Ambulance Saint-Jean – Contribution

ATTENDU QU' une demande d'aide financière a été présentée par l'organisation de l'Ambulance Saint-Jean, division 783 de Princeville;

ATTENDU QUE cet organisme rend de nombreux services à la population de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil accepte de verser à l'organisation de l'Ambulance Saint-Jean, Division 783 de Princeville, une aide financière de 1500 \$.

ADOPTÉE

01-03-103

Les Chrysalides de Princeville inc. – Spectacle annuel

ATTENDU QUE l'organisation des Chrysalides de Princeville tiendra le 7 avril 2001, leur spectacle annuel;

ATTENDU QUE cette activité s'adresse à l'ensemble de la population de Princeville et met en évidence les talents de chez-nous en patinage artistique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil accepte de verser à l'organisation du patinage artistique « Les Chrysalides de Princeville » une contribution financière de 400 \$ pour la tenue de leur spectacle annuel à l'aréna Paul de la Sablonnière de Princeville.

ADOPTÉE

Cercles des Fermières de Princeville

Réception d'une lettre de remerciements pour le prêt du local autorisé par la municipalité.

01-03-104

Association de la fibromyalgie des Bois-Francs - Contribution

ATTENDU QUE l'association de la fibromyalgie des Bois-Francs est en campagne de financement pour la prochaine année;

ATTENDU QUE cette association ne reçoit aucune subvention pour son fonctionnement et qu'elle dessert le territoire de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil accepte de verser à l'association de la fibromyalgie des Bois-Francs, une contribution financière de 100 \$ pour le fonctionnement de leur organisme.

ADOPTÉE

Remerciements

Réception de remerciements de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, de l'Harmonie Prince-Daveluy de Princeville, de la Commission Scolaire des Bois-Francs, de l'organisation de la Maison des Jeunes de Princeville ainsi que de la Légion Royale Canadienne.

01-03-105

Sécurité coin Baril/St-Jean-Baptiste sud

ATTENDU le dépôt par Madame Marie-Claude Métivier d'une pétition de 528 noms demandant des mesures de sécurité pour les piétons, notamment les enfants d'âge scolaire, à l'intersection Baril/St-Jean-Baptiste sud, et ce, suite à de nombreux incidents et accidents;

ATTENDU QUE le conseil municipal est conscient des déficiences de cette intersection en ce qui a trait à la signalisation, aux trottoirs et à la longueur du temps disponible pour une traversée à pied de la chaussée;

ATTENDU QU' une petite fille a été frappée à ce carrefour le 23 janvier dernier;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Ménard, dûment appuyée, il est unanimement résolu de demander au Ministère des Transports d'installer un signal lumineux de traverse pour piéton et/ou tout autre moyen pour améliorer la sécurité des piétons à cette intersection.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

01-03-106

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare,
Greffier

Laurent Carignan,
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière

